

Fiscalité des artistes, des auteurs et des autrices

Objectifs :

Identifier les différents régimes fiscaux.
Identifier les différents types de revenus artistiques et leur fiscalité.
Mener une réflexion sur l'optimisation fiscale d'une carrière artistique.
Examiner les impôts et taxes applicables et identifier les démarches associées.

Programme détaillé :

Appliquer des critères de choix à son statut juridique et fiscal

Juridiques et économiques.
La fiscalité des résultats d'exploitation professionnelle.
La fiscalité des revenus individuels de l'exploitant.
La fiscalité des revenus artistiques.
Les frais déductibles.
Statut social de la personne exploitante (Urssaf - Agessa/Mda).

Différencier les formes de travail ou d'exploitation

En individuel : revenus à déclarer en traitements et salaires et/ou en BNC (Micro / Décl. Contrôlée).
En société (SAS, SARL, SARLU) : Impact fiscal (impôt sur les sociétés, impôts sur le revenu des personnes physiques).
Sous forme associative (mesurer l'impact d'une activité de type loi 1901).

Identifier les sources de revenus de l'artiste, de l'auteur et de l'autrice

Les cachets.
Prestations indépendantes en BNC.
Droits et assimilés.
Autres revenus.

Examiner les impôts et taxes applicables à l'artiste, à l'auteur et à l'autrice

TVA et TVA intracommunautaire.
Retenue à la source des revenus générés en France.
Retenue à la source des revenus mondiaux.
Impôt sur le revenu IRPP.
Autres impôts & taxes.
Les crédits d'impôt.
Identifier les pièges à éviter (charges sociales sur les avances, exonération de CFE, CVAE, CET, taxe sur les salaires, revenus de capitaux générés par la SACEM etc.).

Publics concernés : artistes, auteurs et autrices, compositeurs compositrices, interprètes, administrateurs et administratrices, comptables, responsables de structures du secteur culturel. Toute personne ayant besoin, dans son activité, d'optimiser la situation fiscale des artistes ou des auteurs et autrices avec qui elle travaille.

Prérequis :

Durée : 1 jour(s) soit 7 heures

Coût : 350.00 net (pas de tva sur les formations)

Fréquence : environ une fois par an

Effectif : maximum de 12 stagiaires

Interventions : Marie-Soledad Dupont (fiscaliste et conseil en gestion, Soledad).

Modalités d'évaluation : quizz, études de cas, mises en situation

Etude de satisfaction et d'impact : bilans à chaud et à froid

Attestation, certificat : Attestation d'assiduité

Modalités pédagogiques et moyens techniques : présentiel, exposés, présentations, vidéoprojections, documentation et supports papier

Ouvrage recommandé avec la formation : //

Ressources complémentaires : Cours enrichi sur plateforme ENT.

Public en situation de handicap : Si vous êtes en situation de handicap et/ou que la formation nécessite des aménagements spécifiques, merci de le préciser dans le formulaire de préinscription dans la case concernée et/ou de vous manifester auprès de notre référente handicap par mail : formations@cnm.fr ou par téléphone au 01 83 75 26 00.

Financement : dispositif de financement : <https://cnm.fr/dispositifs-et-financement-de-la-formation/>

Délai d'accès : selon liste d'attente, prévoir minimum un mois si demande de financement. Clôture des inscriptions 7 jours avant la date d'ouverture de la formation

Page web de la formation : <https://cnm.fr/formations/fiscalite-des-artistes-et-des-auteurs/>

Date de dernière mise à jour de cette page : 15/12/2023